Image not found or type unknown

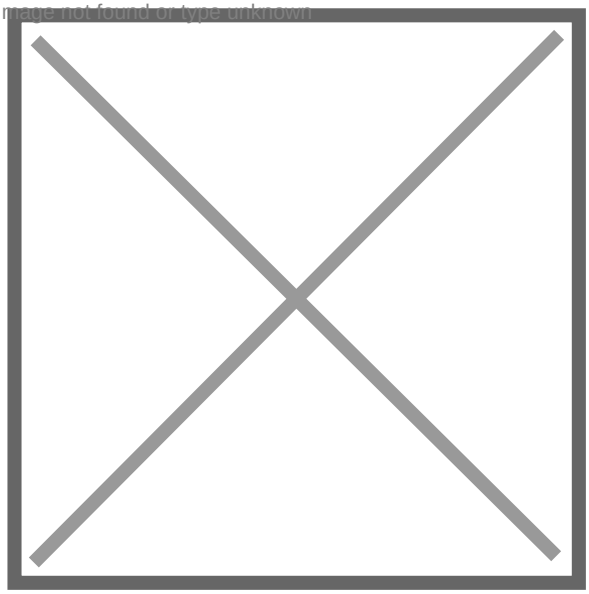

Sinistre suite à un dégats des eaux

Par **sems**, le **10/02/2010** à **15:30**

Bonjour,

Courant mars 2008 il ya eu une fuite d'eau de chez vers le voisin d'en dessous. Nous habitons dans un immeuble de 3 étages. Nous n'avons pas signé de constat à l'amiable puisque le voisin ne s'est pas manifesté auprès de nous. Nous avons reçus un courrierdu syndic pour faire les réparations et nous avons donc fait appel à plombier. Puis le syndic a fait appel à des experts. J'ai fournis tous les documents à notre assureur. Un autre détail le voisin d'en dessous à casser un mur pour lier les 2 appartements. Il ya un gros sinistre puis que notre voisin dà côté a eu un affaissement.
L'entreprise qui est en dessous de chez nous, nous a assigné nous, notre assureur également. Notre assureur nous peuvent pas nous défendre : ils disent qu'il ya conflitd'intérêt. Il ya eu plusieurs experts qui sont passé. Nous n'avons pas eu les rapports. Notre assureur nous conseil de prendre un avocat. Nous n'avons pas lesrevenus nécessaires pour un avocat (le propriétaire est au chômage). J'ai fait appel à l'aide judiciaire, je suis en train de préparer les documents. L'assignement va se déroulé le 10 mars.
Que pouvons nous faire? mercid'avance

Par **aie mac**, le **10/02/2010** à **21:56**

bonjour
[citation]Que pouvons nous faire? [/citation]
expliquer votre situation un peu plus clairement si vous voulez qu'on tente d'y répondre au mieux.
tel quel, on ne comprend pas qui est voisin, qui assigne et pour quelles raisons.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés